

Objectifs

L'objectif du dispositif est de permettre aux personnes en situation de handicap par le syndrome d'Asperger d'entamer un parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Bénéficiaires

Personnes en situation de handicap par le syndrome d'ASPERGER ayant obtenu de la CDAPH une notification vers le dispositif.

Modalités pratiques

Dès réception de la notification de la CDAPH par l'intéressé, prendre contact avec le CLRP pour un premier rendez-vous de positionnement.

Parcours

Le dispositif se modélise en quatre étapes (confère schéma).

Première étape :

Une évaluation permettant d'évaluer la capacité des personnes à intégrer un dispositif d'insertion professionnelle.

Deuxième étape :

Une phase d'observation de 4 à 6 semaines permettant par le biais de différents outils d'évaluations techniques, psychométriques, outils mesurant les capacités d'interactions sociales et professionnelles, ateliers etc.. d'évaluer le potentiel d'employabilité de la personne positionnée.

Troisième étape :

Une phase d'orientation et d'élaboration de projet professionnel de 12 à 14 semaines. Cette étape doit permettre de :

- Travailler sur les compétences sociales et professionnelles.
- Elaborer une orientation professionnelle, en fonctions des compétences, aptitudes et la spécificité de la situation de handicap de la personne.
- Valider le projet professionnel et les environnements de travail adaptés et ce par le biais de l'immersion en entreprise entre 4 et 6 semaines.

Quatrième étape :

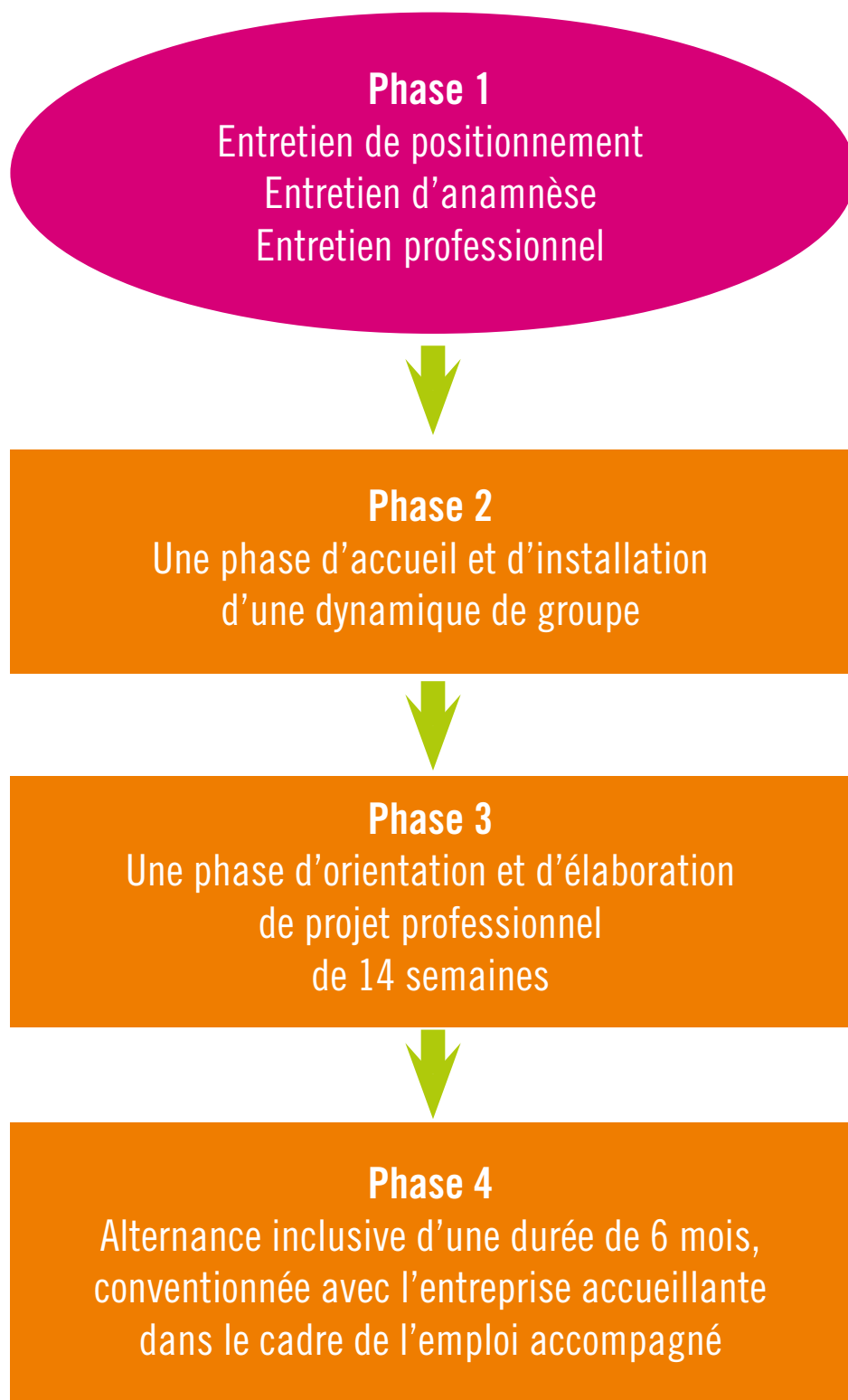
Alternance inclusive d'une durée de 6 mois.

Par une alternance renforcée, cette étape doit permettre :

- Une montée en compétences et en qualification sur poste de travail.
- Un entraînement des habiletés professionnelles nécessaire au maintien sur le poste de travail.

A ce stade, le renforcement avec l'entreprise sera optimal afin d'assurer une montée en qualification sociale et professionnelle. Ce processus d'alternance inclusive doit tendre à une sécurisation du parcours par le biais, autant que faire se peut, de la signature du contrat de travail (CDI/ CDD/ Contrat en alternance ou contrat d'apprentissage).

Passeport Professionnel Asperger



Vous souhaitez visiter l'établissement : Chargé d'admission au 03 20 10 43 72

Vous avez besoin d'informations complémentaires au sujet de la formation :
Assistante du service Préorientation au 03 62 28 30 42 - 43

Localisation : urbaine, à 10 mn de la station de métro CHR Oscar Lambret (accès direct en bus possible).
Hébergement et restauration : chambres individuelles dont certaines sont spécifiquement adaptées aux personnes à mobilité réduite, restauration pouvant être adaptée aux besoins individuels (régimes,...).
Activités culturelles, de loisirs : organisées par le conseil de vie sociale, en collaboration avec l'animatrice du Centre.

**Centre Lillois de
Réadaptation Professionnelle**
3 rue du Docteur Charcot
CS 20001 - 59041 LILLE
Tél : 03 20 10 43 60

 **GROUPE UGECAM**
NORD PAS-DE-CALAIS PICARDIE
Soigner, rééduquer, réinsérer : la santé sans préjugés